

COURRIERS ET PROPOSITIONS D'ENREGISTREMENT SUR DIFFÉRENTS REGISTRES : SOYEZ TRÈS VIGILANTS !

Publiée le lundi 13 Avril 2015 - Réglementation

Vous venez de vous inscrire au Registre du Commerce et des Sociétés ? Vous pouvez alors recevoir des propositions d'enregistrement sur différents registres.

Ces prestations ne présentent **aucun caractère officiel et sont destinées exclusivement à un but publicitaire.**

Elles ne sont en aucun cas obligatoires !

Quelques exemples ci-dessous :

Vigilance 1

Vigilance 2

Vigilance 3

Nous vous rappelons que seul le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de votre CCI est habilité à adresser votre immatriculation aux différents répertoires et organismes officiellement destinataires, soit le registre du commerce et des Sociétés (RCS) qui délivrera l'extrait Kbis, l'INSEE pour l'inscription au répertoire Sirène et l'attribution du code APE...

Au moindre doute, n'hésitez pas à nous contacter, nous restons à votre disposition au 04 66 879 889.

Contact

CFE de la CCI Nîmes
Tél. 04 66 879 889